



## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Règlement #309-2026 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**AVIS PUBLIC** est donné ce qui suit :

Lors d'une séance tenue LE 7 MAI 2026, le Conseil municipal de Hérrouxville a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le **projet de « Règlement #309-2026 -sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Ce projet de règlement a pour objet d'assurer la qualité d'implantation et d'intégration architecturale des projets visés, en tenant compte du cadre bâti, du paysage et de la capacité d'accueil des milieux.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

**LUNDI, 25 MAI 2026 À 19H45**  
**À la salle municipale, située au 1060, rang Saint-Pierre, Hérrouxville**

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, rang Saint-Pierre entre 9h et 12h et 13h à 16h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>.

Donné à Hérrouxville  
Ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026

Denise Cossette,  
Directrice générale et Greffière-Trésorière